Lancement dâ€™une consultation internationale

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
June 2021

Depuis le 15 avril, la population est invitÃ©e Ã donner son avis sur le projet de 3Ã¨me plan de gestion 2022-2027 du district hydrographique international du Rhin (DHI Rhin).

Le plan de gestion 2022-2027 DHI Rhin dÃ©crit les rÃ©sultats de la surveillance chimique et biologique, les objectifs atteints et ceux restant Ã atteindre, de mÃªme que le programme de mesures. Cette consultation coordonnÃ©e par la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) vient s'ajouter Ã celle dÃ©jÃ en cours depuis le 1er mars dernier sur les plans de gestion des eaux et des risques d'inondations de chaque bassin hydrographique franÃ§ais. Tous les citoyens sont invitÃ©s Ã adresser leurs questions, souhaits d'adaptation et observations sur le projet de troisiÃ¨me plan de gestion DHI Rhin, d'ici le 15 octobre 2021.

Pour rappel, l'objectif prioritaire de la DCE est d'atteindre en principe d'ici 2015, ou avec reports d'Ã©chÃ©ances d'ici 2027, le bon Ã©tat de toutes les eaux de surface et des eaux souterraines. La Commission internationale pour la protection du Rhin sert ici de plateforme de coordination transfrontaliÃ¨re. Les reprÃ©sentants de tous les Ã‰tats concernÃ©s ont mis au point ce projet de plan de gestion 2022-2027 en commun qui est, d'une part, un outil d'information vis-Ã -vis du public et de la Commission europÃ©enne et, d'autre part, un document attestant de la coordination et la coopÃ©ration entre les Ã‰tats au sein du district hydrographique. Les objectifs pour 2027 sont de : 1. Restaurer la continuitÃ© Ã©cologique, augmenter la diversitÃ© des habitats ; 2. RÃ©duire les apports diffus altÃ©rant les eaux de surface et les eaux souterraines ; 3. Poursuivre la rÃ©duction des pressions classiques dues aux rejets industriels et communaux ponctuels ; 4. Concilier les utilisations de l'eau (navigation, production d'Ã©nergie, protection contre les inondations, usages ayant un impact significatif sur l'occupation des sols et autres) avec les objectifs environnementaux de la DCE.

CIPR